

## PIECES A FOURNIR

- ♦ Demande d'habilitation (annexe 1)
- ♦ Extrait Kbis du registre du commerce et des sociétés et/ou du répertoire des métiers (de moins de trois mois)  
ou copie des statuts pour les associations
- ♦ Attestations des Finances Publiques justifiant de la régularité de l'entreprise au regard du paiement des impôts et taxes :
  - . T.V.A.,
  - . impôt sur les sociétés (ou l'impôt sur le revenu lorsque l'entreprise est exploitée sous forme individuelle),
  - . contribution économique territoriale
- ♦ Attestations justifiant de la régularité de l'entreprise au regard du paiement des cotisations sociales :
  - . U.R.S.S.A.F. ou C.N.A.M. ou caisses mutuelles régionales des travailleurs indépendants,
  - . Pôle Emploi,
  - . Justificatifs en ce qui concerne les cotisations de retraites et retraites complémentaires, tant pour le chef d'entreprise que pour les salariés
- ♦ Attestations justifiant que le dirigeant et les agents satisfont aux conditions minimales de capacité professionnelle (annexe II)
- ♦ Preuve par tout moyen (factures) de l'expérience professionnelle antérieure à la demande d'habilitation
- ♦ Etat à jour du personnel employé. Fournir une copie certifiée conforme du registre du personnel.
- ♦ Attestation de la conformité du (ou des) véhicule(s) funéraire(s) datant de moins de six mois
- ♦ Copie du certificat médical établi par le médecin traitant (pour le dirigeant), par la médecine du travail (pour les agents d'exécution)
- ♦ Copie du permis de conduire (pour les conducteurs de véhicules funéraires)
- ♦ Copie du diplôme de thanatopracteur (pour entreprises effectuant les soins de conservation).